

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 octobre 2011

### Compte-rendu

L'an deux mil onze, le quatorze du mois d'octobre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 8 octobre 2011, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

#### Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1<sup>ère</sup> Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET, Messieurs Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

#### Étaient absents excusés :

Madame Corinne CORTOT

Monsieur Arnault MERLE (procuration à Monsieur Alain CHARLET)

Était absente : Madame Mireille THIÉBAUD

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Boris OUDOT

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 9 septembre 2011, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Affouage :

Pour l'affouage 2011-2012, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agira de "chemins" de coupe dans la parcelle 30.

Suite à la remarque de Monsieur Gérald THIBERT concernant le traçage des chemins et après rencontre avec le garde-forestier, Monsieur Frédéric PACAUD n'a jamais rencontré de problèmes particuliers lors de ce genre d'exploitation sur d'autres communes. Monsieur le Maire préconise qu'on sensibilise simplement les dizainiers à ce sujet, un point pourra être ajouté au règlement d'exploitation.

Le prix de la part a été maintenu à 15 Euros (cf. dernier conseil municipal).

Les inscriptions auront lieu au cours des permanences en mairie de 17h00 à 18h30, les :

- ✓ mercredi 19 octobre
- ✓ vendredi 21 octobre
- ✓ lundi 24 octobre
- ✓ mercredi 26 octobre

- ✓ vendredi 28 octobre
- ✓ lundi 31 octobre

Le tirage au sort des dizaines aura lieu courant novembre.

Monsieur le Maire souhaite que l'on maintienne l'organisation de l'année dernière, à savoir : Monsieur Gérald THIBERT s'occupera des inscriptions tous les vendredis, Madame Evelyne SOMMET tous les lundis et Madame Murielle ROCHE tous les mercredis ; aidés si besoin par Monsieur Pascal BELLORGET, Monsieur le Maire et Mesdames les adjointes.

Il est rappelé que lors de l'inscription, suite au règlement que les gens n'ayant pas fait leur affouage ou donné procuration à un tiers lors de l'affouage de l'hiver dernier ne pourront être inscrit.

### Gens du voyage :

La commune a subi la présence, sur un terrain entre Lamarche sur Saône et Vielverge, de près de 500 caravanes (source gendarmerie) entre le vendredi 9 septembre et le lundi 19 septembre, ce qui représente une population de plus de 2000 personnes (4 fois le village).

Monsieur le Maire a rencontré dès le vendredi 9, les deux pasteurs en charge du rassemblement qui lui ont indiqué qu'ils dédommageraient la commune pour la consommation d'eau, il a également alerté les services préfectoraux, en joignant des photos des différents désagréments déjà rencontrés après seulement 48 heures de présence, malheureusement sans réponse à ce jour.

Par l'intermédiaire de la commune de Lamarche sur Saône, qui a été également impactée, la commune a reçu la somme de 125.00 €uros en espèces qu'il convient de déposer sur le compte ouvert auprès du Trésor Public.

Monsieur le Maire propose de l'inscrire en produit exceptionnel (7713 - Libéralités reçues) et invite le conseil à se prononcer.

À l'unanimité, le conseil décide l'encaissement de la somme de 125.00 € au compte 7713

### Document Unique d'évaluation des risques professionnels :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoire a rappelé à l'ensemble des communes une obligation réglementaire de l'employeur qui est la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Le CDG 21 se propose d'accompagner la commune dans la démarche par la mise à disposition de ses agents du service Prévention. Le Fonds National de Prévention s'est engagé, encore pour deux ans, à participer au financement, sous la forme de subventions, de la réalisation du Document Unique.

Le CDG 21 indique que les subventions du FNP couvrent en général le montant de la mission. Par exemple, une collectivité de 2 agents a ainsi obtenu 1 120.00 € de subvention pour une prestation du CDG 21 s'élevant à 735.00 €.

Monsieur le Maire a sollicité dès à présent les services du CDG 21 pour l'établissement d'un devis et les modalités de financement de cette mission.

### Forêt communale :

#### ✓ **Parcelle 29**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la vente des chênes de la parcelle 29 proposée en adjudication publique le mardi 22 septembre n'a pas trouvé d'acquéreur. Une proposition pourrait être faite auprès d'un soumissionnaire comme nous l'avons fait il y a deux ans.

#### ✓ **Autres travaux forestiers :**

##### **Parcelle 43a1 :**

Le conseil est invité à se prononcer sur la destination des coupes de la parcelle 43a1 de la forêt communale inscrites par l'O.N.F. à l'état d'assiette de l'exercice 2012 : vente en bloc des peupliers en 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

##### **Parcelle 31 :**

Le conseil est invité à se prononcer sur la destination des coupes de la parcelle 31 de la forêt communale inscrites par l'O.N.F. à l'état d'assiette de l'exercice 2012 : délivrance en 2012 du perchis non vendus de ces coupes aux affouagistes, Abattage du perchis jusqu'au 15 avril 2014.  
Vidange du perchis jusqu'au 31 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

##### **Parcelle 18 :**

Le conseil est invité à se prononcer sur la destination des coupes de la parcelle 18 de la forêt communale inscrites par l'O.N.F. à l'état d'assiette de l'exercice 2012 : vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF, en 2013 et délivrance de 2012 à 2013 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendus de ces coupes aux affouagistes,  
Abattage du taillis et des petites futaies jusqu'au 15 avril 2014.  
Vidange du taillis et des petites futaies jusqu'au 31 octobre 2014.  
Façonnage des houppiers jusqu'au 15 avril de l'année n+2 de la vente  
Vidange des houppiers jusqu'au 31 octobre de l'année n+2 de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

##### **Parcelles 6 et 7 :**

Le conseil est invité à se prononcer sur la destination des coupes des parcelles 6 et 7 de la forêt communale inscrites par l'O.N.F. à l'état d'assiette de l'exercice 2012 : vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF, en 2012 et délivrance en 2012 des houppiers non vendus de ces coupes aux affouagistes,  
Façonnage des houppiers jusqu'au 15 avril de l'année n+2 de la vente  
Vidange des houppiers jusqu'au 31 octobre de l'année n+2 de la vente.

Après en avoir délibéré, un report de la décision est demandé afin que Monsieur

Frédéric PACAUD apporte des précisions sur l'exploitation sanitaire.

### Rapport 2010 du SIAAEF :

Le Conseil est invité à se prononcer sur le rapport du Président du SIAAEF pour l'exercice 2010 du service public de distribution d'eau potable.

Monsieur le Maire donne lecture des différents chapitres, les points importants sont les suivants :

- ✓ le nombre de clients est stable (+ 0.18 %)
- ✓ la consommation moyenne par client est en baisse (- 5.00 %)
- ✓ le rendement du réseau s'est nettement dégradé (- 6.49 %), la réfection de la canalisation entre Soissons sur Nacey et Flammerans doit l'améliorer en 2011.
- ✓ le fermier SAUR est en retard dans son renouvellement des compteurs (40 ont plus de 15 ans)
- ✓ l'eau distribuée est de bonne qualité microbiologique
- ✓ le prix de l'eau est relativement stable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport à l'unanimité.

### Demande de subvention :

Le Tennis Club de Pontailier sollicite la commune pour obtenir une subvention pour pallier à son bilan financier déficitaire.

Le montant du déficit n'est pas indiqué, le courrier du trésorier nous renvoie sur un article paru dans le Bien Public, mais qui ne donne pas plus de renseignement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne subventionne les associations extérieures que si des habitants du village sont directement concernés. Il propose de rejeter la demande à moins que l'association nous transmette la liste des habitants de Vielverge adhérents à leur association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejeter la demande et charge Monsieur le Maire de se renseigner si des habitants participent à cette association.

### Questions diverses :

#### ✓ **Assainissement**

Chaque membre du conseil a reçu la copie du courrier que l'agence de l'eau a adressé au Président du SIAAEF ainsi que le mail de ce dernier aux membres du syndicat.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil se prononce sur la marche à suivre :

- consultation de la population par questionnaire et/ou réunion publique avec le Président du SIAAEF
- appel d'offre pour déterminer le coût réel de l'assainissement proposé par les entreprises
- reprise de la compétence assainissement collectif, et création d'un SPANC, commun avec Soissons sur Nacey ou SPANC délégué à la SAUR par exemple.

Monsieur le Maire préconise la réunion du conseil en commission avec le Syndicat et souhaite qu'une solution soit arrêtée avant la fin de l'année 2011.

✓ **Cadeaux de Noël**

Comme chaque année, les enfants jusqu'à 10 ans recevront un cadeau de la commune, ils sont au nombre de 78.

Monsieur le Maire souhaite maintenir le prix moyen des années précédentes.

✓ **Contrôle des équipements sportifs et de l'aire de jeux**

La société DEKRA a effectué le contrôle de l'aire de jeux rue de Lamarche, du terrain de boules et du terrain multisports. Seule l'aire de jeux présente des remarques. Monsieur le Maire en dresse la liste et préconise des solutions.

✓ **Indemnisation suite aux arrêts maladie du personnel**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'indemnisation reçue de la SMACL suite aux arrêts de travail de Mesdames PELLETIER et WACHOWIAK.

✓ **Taxe d'aménagement**

La loi de finances rectificative pour 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme en instituant une taxe d'aménagement, destinée à remplacer plusieurs taxes dont la taxe locale d'équipement (TLE). Pour mémoire, le conseil s'était prononcé contre la mise en place de la TLE.

Vielverge qui est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme), et qui n'a pas instauré la TLE, n'est pas assujettie à la taxe d'aménagement de plein droit, aucune taxe nouvelle ne sera instituée d'office sauf à délibérer avant le 30 novembre 2011.

La taxe d'aménagement est une taxe au profit de la commune et du département qui peut être due à l'occasion d'opérations de constructions immobilière, afin de lui permettre de financer les actions et opérations contribuant à, par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation.

Ce point sera débattu au conseil municipal de novembre, et Monsieur le Maire souhaite que chaque conseiller puisse y réfléchir et se renseigner auparavant.

✓ **Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie**

Le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie est soumis à l'avis des conseils municipaux, entre autres, à compter du 30 septembre 2011.

Un courrier conjoint de Madame La Préfète et de Monsieur le Président du Conseil Régional demande au conseil municipal de se prononcer avant le 30 novembre 2011. Ce projet est consultable sur le site Internet de l'État <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr>, un exemplaire papier restera consultable en mairie. Monsieur le Maire invite les membres du conseil à en prendre connaissance pour en délibérer au conseil de novembre

✓ **Travaux logements communaux**

Le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Jean-Emmanuel BESSON a été signé par Monsieur le Maire le 8 octobre dernier. Le cahier des charges et l'appel d'offre seront effectifs avant la fin de l'année.

✓ **Éclairages de Noël**

La mise en place des éclairages de Noël sera effectuée comme l'année dernière avec l'aide du GAEC de Grand Vie. Il convient auparavant de décider si les supports seront posés par l'entreprise en charge de l'entretien des lampadaires ou posés en régie interne.

Le conseil se prononce pour la pose en régie interne, chacun sera de contribution un samedi.

✓ **Entretien du village**

Madame Évelyne SOMMET signale que de nombreuses rues sont à nettoyer et à désherber. Ce constat est confirmé par plusieurs conseillers.

L'état du cimetière et des aires de plantation des arbres « Un bébé, un arbre... » sont également évoqués.

Monsieur le Maire en parlera avec l'employé communal.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Boris OUDOT

Alain CHARLET